

10 Ils établiront dans les grands centres industriels des maisons où les ouvriers éloignés de leur famille trouveront, à bon compte, un logement et une nourriture convenables. Ils s'efforceront de procurer à ces braves travailleurs d'honnêtes recreations et tout ce qui peut contribuer à leur faire retrouver les joies et les avantages de la famille chrétienne.

20 À chacune de ces maisons sera attaché un secrétariat du peuple et un bureau de placement, où l'on donnera gratuitement aux ouvriers les renseignements et consultations dont ils peuvent avoir besoin dans les différentes circonstances de la vie, et où l'on s'efforcera de trouver des places pour les honnêtes ouvriers sans travail.

Des établissements semblables ont donné, ces dernières années en Allemagne, les plus consolants résultats.

30 Ils donneront des conférences sur la question ouvrière, prenant pour ligne de conduite l'Encyclique de Sa Sainteté Léon XIII sur la "Condition des ouvriers" et les autres enseignements du Souverain Pontife, dont ils ne devront jamais s'écartez.

40 Ils donneront des missions et des retraites pour les ouvriers.

50 Dans des écoles professionnelles, ils prépareront l'enfant de l'ouvrier à gagner honnêtement sa vie, en lui apprenant un métier en rapport avec ses goûts et ses aptitudes.

60 Ils se mettront à la disposition du clergé paroissial, pour l'aider dans l'administration des cercles et des patronages ouvriers et autres œuvres sociales.

70 Ils s'occuperont de la diffusion de la bonne presse parmi les ouvriers et collaboreront aux journaux populaires.

80 Ils visiteront les ouvriers malades.

Ces œuvres seront entreprises à mesure que le personnel, les ressources et les circonstances le permettront.

#### *IV.—Membres de la Société.*

Il y aura deux degrés parmi les membres de la Société : les Prêtres et les Coadjuteurs.

#### *V.—Moyens de recruter les Membres de la Société.*

La Société pourra se recruter soit par des personnes venant du dehors, soit par les sujets qu'elle formera dans ses écoles apostoliques.

Il y aura deux écoles apostoliques.

Dans la première seront élevés des enfants bien doués, destinés à devenir Prêtres. Quoique l'on puisse accepter dans cette œuvre des enfants de parents aisés, on veillera cependant à avoir toujours un bon nombre d'enfants pris dans la classe ouvrière, afin que l'ouvrier soit évangélisé par les enfants de l'ouvrier. La formation, l'éducation et l'instruction de ces enfants devront être en rapport avec leur vocation d'aumôniers du travail.

Dans une autre école apostolique, la Société élèvera des enfants qui, tout en désirant se consacrer à l'apostolat parmi les ouvriers, n'ont cependant pas la vocation ecclésiastique. D'après leurs goûts et leurs aptitudes on leur apprendra les différents